



Droits de souscription dans augmentation k

Par **Sofa**, le **30/09/2013** à **08:20**

Dans quelles conditions une Assemblée Generale extraordinaire peut réserver une augmentation de K à un seul associé dans une SA en supprimant le droit préférentiel de souscription ?

Si une telle opération a eu lieu avec l'unanimité des présents représentant 60 % du capital, quels sont les recours de l'associé à 40% lésé du seul fait qu'il n'a pas répondu à la convocation du PCA avec à l'ordre du jour l'augmentation de capital ?

Merci pour contribution.

Sofa

Par **dmeyer**, le **02/10/2013** à **18:28**

Il convient de regarder les statuts mais en principe, le droit préférentiel de souscription ne peut être nié sauf à justifier de circonstances exceptionnelles.

A votre disposition pour en discuter,

Bien à vous,

DM

06 72 70 09 57